

## **Définition : organisation artistique ou culturelle professionnelle des Îles-de-la-Madeleine**

---

Définition adoptée par le conseil d'administration d'Arrimage  
Lors de la réunion tenue le 5 novembre 2015

Arrimage, Corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine considère comme organisation artistique ou culturelle professionnelle des Îles-de-la-Madeleine, une organisation qui :

- √ œuvre sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine
- √ contribue à l'amélioration des conditions de pratique des artistes et des écrivains professionnels<sup>1</sup>
- √ assure le fonctionnement selon les principes de saine gouvernance (Règlements généraux, membership, assemblée générale annuelle, élections du conseil d'administration)
- √ a comme principal mandat le développement d'au moins une discipline des arts et des lettres (selon les règles du CALQ)
- √ ou a une mission vouée à la conservation, à la diffusion et à la transmission du patrimoine des Îles-de-la-Madeleine (selon les règles du MCC)

Arrimage, Corporation culturelle des îles-de-la-Madeleine considère comme entreprise artistique ou culturelle professionnelle des Îles-de-la-Madeleine, une entreprise qui :

- √ œuvre sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine
- √ contribue à l'amélioration des conditions de pratique des artistes et des écrivains professionnels<sup>2</sup>
- √ a comme principal mandat le développement d'au moins une discipline des arts et des lettres (selon les règles du CALQ)
- √ ou a une mission vouée à la conservation, à la diffusion et à la transmission du patrimoine des Îles-de-la-Madeleine (selon les règles du MCC)

---

<sup>1</sup> Processus de sélection par des pairs – Signature de contrat – Offre de cachet – Respect des droits d'auteurs, etc.

<sup>2</sup> Processus de sélection par des pairs – Signature de contrat – Offre de cachet – Respect des droits d'auteurs, etc.